

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU MARDI 15 JANVIER 2019

PV N° 8

Présents : MM. PARIS, ROBERT, BERNARD, BETOUX.

Excusés : Mme MAGNAT, MM. MAUMEGE, VILLATTE.

* ADOPTION D'UN PROCES-VERBAL

Le procès-verbal n° 7 de la réunion du 13/11/18 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

CHAMPIONNATS

* DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE :

DEPARTEMENTAL 3 - POULE C :

- Match CHARRON (1) / LAVAVEIX LES MINES (1) du 07/10/18.

La Commission prend note de la décision de la Commission de Discipline (match perdu par pénalité).

* DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS :

DIVISION 1 :

- Match BOURGANEUF (1) / ESM LA SOUTERRAINE (2) du 18/11/18.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (résultat acquis sur le terrain).

- Match St MAURICE ES (1) / St SULPICE LE GUERETOIS (1) du 18/11/18.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (match perdu par forfait).

DIVISION 2 - POULE A :

- Match ES GUERETOISE (3) / AHUN (1) du 09/09/18.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (match perdu par pénalité).

- Match BONNAT (1) / St FIEL (2) du 04/11/18.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (match à rejouer) et fixe le match au DIMANCHE 20 JANVIER 2019 à 15 HEURES.

- Match St SULPICE LE GUERETOIS (2) / St SEBASTIEN-AZERABLES (1) du 18/11/18.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (match perdu par forfait).

- Match FURSAC (1) / St FIEL (2) du 16/12/18.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (match perdu par pénalité).

DIVISION 3 - POULE A :

- Match **BENEVENT-MARSAC (2) / GRAND-BOURG (1) du 09/09/18.**

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (match perdu par pénalité).

DIVISION 4 - POULE B :

- Match **VIEILLEVILLE (1) / St SULPICE LE GUERETOIS (3) du 18/11/18.**

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (match perdu par forfait).

DIVISION 4 - POULE C :

- Match **AUZANCES (3) / CLUGNAT (1) du 04/11/18.**

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (résultat acquis sur le terrain).

- Match **St SULPICE-St GEORGES (1) / EVAUX-BUDELIERE (4) du 18/11/18.**

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (résultat acquis sur le terrain).

* DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION D'APPELS :

DIVISION 1 :

- Match **St MAURICE ES (1) / St SULPICE LE GUERETOIS (1) du 18/11/18.**

La Commission prend note de la décision de la Commission d'Appels (match perdu par forfait).

DIVISION 2 - POULE A :

- Match **St SULPICE LE GUERETOIS (2) / St SEBASTIEN-AZERABLES (1) du 18/11/18.**

La Commission prend note de la décision de la Commission d'Appels (match perdu par forfait).

DIVISION 4 - POULE B :

- Match **VIEILLEVILLE (1) / St SULPICE LE GUERETOIS (3) du 18/11/18.**

La Commission prend note de la décision de la Commission d'Appels (match perdu par forfait).

* ENREGISTREMENT DES FORFAITS :

DEPARTEMENTAL 3 - POULE B :

- Match **Ste FEYRE (2) / CHAMBON (3) du 02/12/18.**

1^{er} forfait de Chambon (3) : amende 42 euro.

DEPARTEMENTAL 3 - POULE C :

- Match **MAUTES (1) / CHARRON (1) du 25/11/18.**

1^{er} forfait de Charron (1) : amende 42 euro.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE B :

- Match **Ste FEYRE (3) / JARNAGES-PARSAC (2) du 25/11/18.**

2^{ème} forfait de Jarnages-Parsac (2) : amende 42 euro.

- Match **EVAUX-BUDELIERE (4) / St SULPICE LE GUERETOIS (3) du 02/12/18.**

1^{er} forfait d'Evau-Budelière (4) : amende 42 euro.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE C :

- Match SOUMANS (1) / LUSSAT (2) du 02/12/18.

1^{er} forfait de Lussat (2) : amende 42 euro.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE D :

- Match LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (2) / St AMAND (1) du 09/12/18.

1^{er} forfait de La Courtine-Crocq-La Villeneuve (2) : amende 42 euro.

* MISE A JOUR DU CALENDRIER :

DEPARTEMENTAL 1 :

- Match GOUZON AVENIR (2) / BOURGANEUF (1) du 08/12/18.

Le match est fixé le SAMEDI 19 JANVIER 2019 à 19 HEURES.

- Match MERINCHAL (1) / St SULPICE LE GUERETOIS (1) du 16/12/18.

Le match est fixé le DIMANCHE 20 JANVIER 2019 à 15 HEURES.

- Match St MAURICE ES (1) / GOUZON AVENIR (2) du 15/12/18.

Le match s'est joué le DIMANCHE 13 JANVIER 2019 à 15 HEURES.

DEPARTEMENTAL 2 - POULE A :

- Match St FIEL (2) / St AGNANT DE VERSILLAT (1) du 09/12/18.

Le match s'est joué le DIMANCHE 13 JANVIER 2019 à 15 HEURES.

- Match AHUN (1) / BONNAT (1) du 16/12/18.

Le match s'est joué le DIMANCHE 13 JANVIER 2019 à 15 HEURES.

- Match NOUZIER-S-LA CELLETTE (1) / ES GUERETOISE (3) du 16/12/18.

Le match est fixé le DIMANCHE 20 JANVIER 2019 à 15 HEURES à La Cellette.

- Match St SULPICE LE GUERETOIS (2) / BUSSIÈRE-DUNOISE (1) du 16/12/18.

Le match est fixé le DIMANCHE 20 JANVIER 2019 à 15 HEURES.

DEPARTEMENTAL 2 - POULE B :

- Match AUZANCES (1) / MERINCHAL (2) du 15/12/18.

Le match est fixé le SAMEDI 19 JANVIER 2019 à 19 HEURES.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE A :

- Match BENEVENT-MARSAC (3) / NOUZIER-S-LA CELLETTE (2) du 04/11/18 (annulé le 16/12/18).

Le match est fixé le DIMANCHE 20 JANVIER 2019 à 15 HEURES à Bénévent.

- Match St AGNANT DE VERSILLAT (3) / BONNAT (2) du 11/11/18 (annulé le 09/12/18).

Le match est fixé le DIMANCHE 20 JANVIER 2019 à 15 HEURES.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE D :

- Match EVAUX-BUDELIERE (3) / MAINSAT-SANNAT (2) du 18/11/18.

Le match s'est joué le DIMANCHE 9 DECEMBRE 2018.

Amende de 26 euro à Mainsat-Sannat, club demandeur, pour demande tardive de modification de calendrier (moins de 5 jours avant la rencontre).

- Match LUSSAT (2) / RETERRE-FONTANIERES (1) du 25/11/18.

Le match s'est joué le DIMANCHE 16 DECEMBRE 2018.

Amende de 26 euro à Lussat, club demandeur, pour demande tardive de modification de calendrier (moins de 5 jours avant la rencontre).

- Match CHENERAILLES (2) / MAINSAT-SANNAT (2) du 02/12/18.

Le match est fixé le DIMANCHE 20 JANVIER 2019 à 15 HEURES.

- Match RETERRE-FONTANIERES (1) / BORD St GEORGES (2) du 02/12/18.

Le match est fixé le DIMANCHE 20 JANVIER 2019 à 15 HEURES.

Amende de 26 euro à Bord St Georges, club demandeur, pour demande tardive de modification de calendrier (moins de 5 jours avant la rencontre).

*** INVERSIONS DE MATCHS :**

La Commission prend note des inversions de match suivants et remercie les clubs de leur entente afin de ne pas fausser le Championnat :

- Départemental 2 - Poule A des 16/12/18 et 12/05/19 : St FIEL (2) / FURSAC (1)

- Départemental 2 - Poule B des 09/12/18 et 05/05/19 : CHENERAILLES (1) / PEYRAT LA NONIERE (1)

- Départemental 2 - Poule B des 16/12/18 et 12/05/19 : CHENERAILLES (1) / VALLIERE (1)

COUPES

*** DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS :**

COUPE JEAN BUSSIÈRE :

- Match CHAMBON (2) / ES GUERETOISE (3) du 28/10/18.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (résultat acquis sur le terrain).

*** MISE A JOUR DU CALENDRIER :**

COUPE JEAN BUSSIÈRE - 8^{ème} DE FINALE :

- Match FELLETIN (2) / MERINCHAL (2) du 28/10/18, annulé le 13/01/19.

Le match est fixé à une date ultérieure.

* COUPE DE LA CREUSE :

Le tirage est effectué en présence du club de Ste Feyre.

TIRAGE DU TROISIEME TOUR

La Commission procède à un tirage au sort entre les équipes de Régional 2 éliminées de la Coupe de Nouvelle Aquitaine : AUBUSSON EF, BOUSSAC, GOUZON AVENIR, ESM LA SOUTERRAINE.

Après tirage au sort, les équipes d'Aubusson EF et Gouzon Avenir sont exemptes et rentreront au prochain tour.

Qualifiés : AUZANCES (1) ; CHENERAILLES (1) ; LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1) ; CREUSE AVENIR 2005 (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; LUSSAT (1) ; MAUTES (1) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; SARDENT (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St DIZIER-LEYRENNE (1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (1) ; St SULPICE-St GEORGES (1) ; VIEILLEVILLE (1).

Rentrants : BENEVENT-MARSAC (1) (Départemental 2) ; BOURGANEUF (1), CHAMBON (1), FELLETIN (1), MERINCHAL (1), St MAURICE ES (1), St SULPICE LE GUERETOIS (1), Ste FEYRE (1) (Départemental 1) ; St FIEL (1) (Régional 3) ; BOUSSAC (1), ESM LA SOUTERRAINE (1) (Régional 2).

Le tirage au sort est effectué par Noël PARIS.

Les rencontres auront lieu le **DIMANCHE 27 JANVIER 2019 à 14 HEURES 30** sur le terrain du club premier nommé.

- MERINCHAL (1) / ESM LA SOUTERRAINE (1)
- BOURGANEUF (1) / SARDENT (1)
- St SEBASTIEN-AZERABLES (1) / St SULPICE LE GUERETOIS (1) à **St Sébastien**
- St SULPICE-St GEORGES (1) / NOUZIERS-LA CELLETTE (1) à **St Sulpice les Champs**
- CHENERAILLES (1) / BOUSSAC (1)
- CREUSE AVENIR 2005 (1) / BENEVENT-MARSAC (1) à **Genouillac**
- St FIEL (1) / St MAURICE ES (1)
- VIEILLEVILLE (1) / AUZANCES (1)
- FELLETIN (1) / LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1)
- MAUTES (1) / Ste FEYRE (1)
- St DIZIER-LEYRENNE (1) / St AGNANT DE VERSILLAT (1)
- LUSSAT (1) / CHAMBON (1)
- DUN-NAILLAT (1) / PEYRAT LA NONIERE (1) à **Naillat**

RAPPEL DU CALENDRIER PREVISIONNEL

* COUPE DE LA CREUSE

- **3^{ème} tour** : 27 janvier 2019 (15 qualifiés + 11 rentrants)
- **8^{èmes} de Finale** : 17 ou 24 février 2019 (13 qualifiés + 3 rentrants)
- **¼ de Finale** : 31 mars 2019
- **½ Finales** : 19 mai 2019
- **Finale** : 9 juin 2019

* COUPE JEAN BUSSIERE

- **¼ de Finale** : 24 février 2019
- **½ Finales** : 21 avril 2019
- **Finale** : 2 juin 2019

* COUPE ANDRE LATERAS

- **¼ de Finale** : 24 février 2019 (4 qualifiés + 4 rentrants)
- **½ Finales** : 21 avril 2019
- **Finale** : 2 juin 2019

* **COUPE GILBERT ANDRIVET**

- **2^{ème} tour** : 17 ou 24 février 2019 (7 qualifiés + 25 rentrants)
- **8^{èmes} de Finale** : 17 mars 2019
- **¼ de Finale** : 31 mars 2019
- **½ Finales** : 21 avril 2019
- **Finale** : 2 juin 2019

DIVERS

- **St AMAND** : *mail demandant l'annulation de l'amende infligée pour non saisie des résultats.*
Suite au problème informatique, la Commission crédite le club de St Amand de 10 euro.

- **MAINSAT-SANNAT et EVAUX-BUDELIERE** : *mails informant du report de la rencontre de Départemental 4 - Poule A du 18/11/18.*

Pris note, nécessaire fait.

- **LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE et St AMAND** : *mails informant du report de la rencontre de Départemental 4 - Poule D du 25/11/18.*

Pris note, nécessaire fait.

- **LUSSAT et RETERRE-FONTANIERES** : *mails informant du report de la rencontre de Départemental 4 - Poule C du 25/11/18.*

Pris note, nécessaire fait.

- **BENEVENT-MARSAC et NOUZIERS-LA CELLETTE** : *mails informant du report de la rencontre de Départemental 4 - Poule A du 16/12/18.*

Pris note, nécessaire fait.

- **BORD St GEORGES et RETERRE-FONTANIERES** : *mails informant du report de la rencontre de Départemental 4 - Poule C du 02/12/18.*

Pris note, nécessaire fait.

- **AUBUSSON EF** : *mail demandant à ce que les équipes B et C ne jouent pas le week-end du 23 et 24 février 2019, date de leur tournoi.*

- **ES GUERETOISE et NOUZIERS-LA CELLETTE** : *mails informant du report de la rencontre de Départemental 2 - Poule A du 18/12/18.*

Pris note, nécessaire fait.

- **St SULPICE-St GEORGES** : *mail informant de l'organisation d'un match amical le 13/01/19.*

Pris note.

- **LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE** : *mail informant du report du match de Régional 2 GOUZON AVENIR / St SAVIN-St GERMAIN au 26/01/19.*

Pris note.

- **LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE** : *mail demandant à ne pas jouer le dimanche 17 février 2019, date de leur loto.*

Pris note, le nécessaire sera fait.

- **ROUGNAT** : *mail de candidature à l'organisation d'un ¼ ou d'une ½ Finale de la Coupe de la Creuse.*

Pris note.

Prochaine réunion : mercredi 30 janvier 2019.

Le Président : Jean-Pierre BETOUX.